

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE
L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administra-
tion générale ; bureau droits collectifs.*

**ARRÊTÉ N° 369 portant dissolution du foyer du 6^e
régiment de commandement et de soutien de
Douai (Nord).**

Du 08 juin 2006.

NOR D E F T 0 6 5 1 0 9 6 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 707

*Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP,
2006, texte 25.*

LA MINISTRE DE LA DÉFENSE,

Vu le décret 81-732 du 29 juillet 1981 ⁽¹⁾ modifié, por-
tant organisation et fonctionnement des cercles et
foyers dans les armées ;

Vu le décret 91-687 du 14 juillet 1991 ⁽²⁾ modifié,
fixant les attributions des services du commissariat ;

Vu l'instruction 1831/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 20
octobre 2000 ⁽³⁾ modifiée, relative à l'organisation et
au fonctionnement des foyers de l'armée de terre.

ARRÊTE :

Art. 1. Le foyer du 6^e régiment de commandement et
de soutien de Douai (Nord) est dissous à compter du 30
juin 2006.

Art. 2. Les avoirs en deniers et le matériel de cet orga-
nisme sont transférés au cercle mixte du 6^e régiment de
commandement et de soutien de Douai.

Art. 3. Le général gouverneur militaire de Metz,
commandant de la région terre Nord-Est, des forces
françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne
est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général, directeur central du commis-
sariat de l'armée de terre,*

Albert BONNENFANT.

(1) BOC, p. 3902 ; BOEM 135 et 707.

(2) BOC, p. 2549 ; BOEM 510.

(3) BOC, 2001, p. 277 ; BOEM 707.

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau
planification des ressources humaines.*

**DÉCISION N° 410/DEF/EMAT/PRH/DS portant
abrogation de textes.**

Du 09 juin 2006.

NOR D E F T 0 6 5 1 0 9 7 S

Textes abrogés :

Instruction 16321/DTAI/EG/ALAT du 09
novembre 1967 (BOC/G, p. 749 ; BOEM 770
et mention au BOEM 133).

Instruction 7834/DTAI/EG/ALAT du 12 mai
1970 (BOC/G, p. 507 ; BOEM 770 et mention
au BOEM 133).

Instruction 3914/DEF/EMAT/INS/IS du 20 octo-
bre 1981 (BOC, p. 4777 ; BOEM 771).

Instruction 5926/DEF/EMAT/INS/FG du 21
décembre 1983 (BOC, 1984, p. 941 ; BOEM
771).

Instruction 751/DEF/EMAT/BFI/IS du 28 février
1990 (BOC, p. 992 ; BOEM 771).

Instruction 1801/DEF/EMAT/BFI/IS du 21 mai
1990 (BOC, p. 1635 ; BOEM 771).

Circulaire 554/DEF/EMAT/BPRH/DS du 17
avril 1997 (BOC, p. 2448 ; BOEM 771).

Circulaire 555/DEF/EMAT/BPRH/DS du 17
avril 1997 (BOC, p. 2437 ; BOEM 771).

Circulaire 556/DEF/EMAT/BPRH/DS du 17
avril 1997 (BOC, p. 2425 ; BOEM 771).

Instruction 1106/DEF/EMAT/PRH/DS du 10
juillet 1998 (BOC, p. 2569 ; BOEM 771).

Classement dans l'édition méthodique : n.i.BOEM

*Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP,
2006, texte 26.*

Les textes mentionnés ci-après sont abrogés :

Instruction 16321/DTAI/EG/ALAT du 09 novem-
bre 1967 (BOC/G, p. 749 ; BOEM 770 et mention au
BOEM 133) relative à l'obtention des
qualifications « vol sans visibilité » de l'aviation légère
de l'armée de terre.

Instruction 7834/DTAI/EG/ALAT du 12 mai 1970
(BOC/G, p. 507 ; BOEM 770 et mention au BOEM
133) relative à l'obtention des brevets d'observateur-
pilote, de pilote et d'observateur de l'aviation légère de
l'armée de terre et son erratum du 7 mars 1983 (BOC,
p. 772).

Instruction 3914/DEF/EMAT/INS/IS du 20 octobre
1981 (BOC, p. 4777 ; BOEM 771) relative à la forma-